



PV N°9 CRA du vendredi 04 octobre 2019

Les présents : MOHAMED ABDALLAH, SAID MOUIGNI, AHAMADA IBRAHIM, BACO DJOUHAYRIATI, CHAMSIDINE MOUSSOULOUHOU, HADHURAMI MADI

Ordre du jour :

- *Traitement des affaires en cours.*

Examen des dossiers en cours

Affaire : As jumelles # Devils (U16 du 08/09/19 ,19J).

Présent à l'audition : ALLAOUI Minihadji : éducateur AS jumelles.

Les arbitres EL HAD Ben Youssouffou et CHOUANYBOU Mohamed ne se sont pas présentés à la rencontre ci-dessus.

Décision de la CRA :

EL HAD Ben Youssouffou et CHOUNYBOU Mohamed sont suspendus de désignations durant un mois. Cela débute à partir du 04/10/19.

Affaire : USC Kangani/ FC Ylang R 3, 17^e jr du 24/08/19.

Présents à l'audition :

ALI Said trésorier, ABDOU Doihardine FC Ylang Koungou
Said Bourahima trésorier, moubalia siradji de l'USC Kangani

FC Ylang pose une réserve technique.

La version de FC Ylang :

A deux minutes du jeu, il y a eu un pénalty que l'arbitre refuse, sous prétexte que le match vient à peine de commencer.

A la 89^e minute, le score est de 1/1, un joueur de l'équipe adverse fait une main, que



L'arbitre ne siffle pas. A ce moment là, le joueur tire et marque. L'arbitre accorde le but.

Version de l'USC Kangani :

Il n'y a pas eu de main à la 89^e minute.

Version de l'arbitre :

A la 2^e minute du jeu, la faute s'est produite en dehors de la surface de réparation. Mais le joueur est emporté dans la surface de réparation. A aucun moment je ne lui ai dit quoique ce soit.

A la 89^e minute, j'étais derrière lorsque l'action s'est produite. Mon assistant n'a pas levé le drapeau pour me signaler la faute.

Décision de la CRA :

Ici c'est un fait du jeu, donc réserve technique non fondée ; il faut faire la différence entre un fait du jeu et une faute technique.

Affaire : ASO Espoir Chiconi / FC Chiconi 15/0619, R3, 11^e jr

Présents à l'audition :

SAID HALIDI Houmadi, DJALALAINÉ Djamael FC Chiconi

AHAMADA Ibrahima arbitre central

OUSSÉNI Moustadel et ISSOUF Assani les arbitres assistants

Version de l'arbitre :

J'ai oublié de mentionner le carton rouge du N°8 dans la tablette. Mais j'ai signalé aux responsables que je mentionnerai cet oubli dans mon rapport.

Décision de la CRA :

Dossier transmis à la CRD.



Affaire : USC Kangani /AJ Mtsahara , 19^e jr poule nord.

Présents : AHAMADA Ibrahima

MOUBALIA Siradji, M'DALLAH Mohamed kangani

EI MANROUF Inzoudine, SOUFIANI Anthoumani Mtsahara

Version AJ Mtsahara :

Dès notre arrivé, nous recevons des menaces suivantes : « vous avez intérêt à perdre, sinon ça va mal se passer pour vous. »

On marque sur un pénalty, les problèmes se sont accentués. L'équipe adverse, nous empêchaient de parler. Leurs supporters menaçaient les nôtres. Bien que c'était calme dans le terrain, mais le trouble qu'il y avait du côté des supporters faisait qu'on n'arrivait pas à s'occuper du blessé. La situation était très critique. La gendarmerie et les pompiers sont arrivés. Le match n'est pas allé à son terme. C'est triste pour le football mahorais.

Version de l'USC Kangani :

Le rapport de l'arbitre nous pénalise et on risque de perdre des points.

Le match est arrêté à cause du blessé et non des troubles de l'équipe de l'USC Kangani. Les supporters des deux clubs ont semé le trouble durant la rencontre.

Beaucoup de terrains ne sont pas clôturés. Ce n'est pas une raison valable pour arrêter le match.

En plus la gendarmerie était là, donc il n'y avait aucune insécurité.

Version de l'arbitre :

Le match ne semblait pas prémisse de tension. Tout se passé bien.

Lorsque le joueur est tombé, j'ai tout de suite couru vers lui. En plus c'est un fait de

Jeu, et un incident. Le joueur a fait excès d'engagement avec le pied devant, pour charger son adversaire, mais c'est lui qui se blesse au final.



Les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour continuer le match : envahissement du terrain par Kangani, les propos indécents de l'équipe recevant, les joueurs de l'USC Kangani qui se battent sans oublier leur provocation à l'encontre de l'équipe d'AJ Mtsahara.

Décision de la CRA :

Dossier transmis à la CRD

Affaire : USC Labattoir /Ef wana simba , U18 du 22/09/19

Présents à l'audition : BEN DJADID Abdou Salim arbitre central et ses collègues.

Version de l'arbitre :

A la 88^e minute, l'entraîneur de Wana Simba m'insulte. Puis à la fin du match, il me renverse de l'eau et me menace de me tuer.

Quelques minutes après il revient à la charge et me pousse. A partir de cet instant, les dirigeants de l'équipe adverse l'on arrêtaient.

Décision de la CRA :

Dossier transmis à la CRD

Affaire Tornade club / US kavani

Les présents : CHADHOULI Ousséni Radjabou arbitre assistant
MAHAMOUD attoumani Ousséni
YSSOUFI Ahmed Tornade club
MZE Ahmed US Kavani

Version de tornade club :

Réclamation sur le fait que le match n'est pas allé à son terme.

Il a fallu l'intervention de la gendarmerie. Nous remercions par ailleurs l'équipe adverse de l'US Kavani pour son effort de maintenir la sécurité.

L'arbitre ne voulait pas donner des cartons, mais vu la situation, il a été nécessaire de sanctionner les fautifs.



Version de l'US Kavani :

L'attaquant de tornade club reçoit des coups de points. A ce moment là, il sort et fait appel à ses amis de l'extérieur pour se venger.

Version de l'arbitre assistant:

Le central n'a pas sorti les cartons sur le terrain, mais les a mentionnés sur le rapport et sur la tablette.

Décision de la CRA :

Dossier transmis à la CRD

Affaire : AS ROSADOR / FCM, R1 20^ej le 28/09/19

Présents à l'audition : MADI Ali Mouhtar, ALLAOUI EI Haroussi (FCM), DJAMAL Salim Mourad (AS Rosador), ATTOUMANI Inssa, ASSANE Ahmed, CHADHULI Mohamed (arbitres)

Version de FCM :

On a marqué un but mais le ballon sort des filets. L'arbitre refuse le but. A ce moment là, nous avons posé une réserve technique.

Il y a eu des propos durs, menaçants et incohérents à notre rencontre. Il semblerait qu'on est favorisé.

L'arbitre devrait plutôt dialoguer et être compréhensible.

Version AS Rosador :

Le ballon est tiré vers le coin de corner. Etant donné qu'il y avait des troubles, il est tout de suite parti dans la cage pour vérifier s'il y aurait des trous dans le filet. Mais il n'en est rien.

Cependant l'arbitre assistant prétend qu'il y a eu but.

Version de l'arbitre central :

On a fait les formalités d'avant match, en ce qui concerne le terrain, tout est conforme à la loi 1.



A la 67^e mn de jeu, le N°11 de FCM bien placé reçoit une passe et frappe le ballon. Lorsque je me suis tourné, le ballon se trouvait déjà vers le coté du point de corner.

Mon collègue arbitre assistant 1 valide le but. Dans le doute, j'ai vérifié s'il y avait un trou ou pas dans le filet, ce qui expliquera la sortie du ballon. Mais il n'y avait rien. Cependant, mon collègue insiste qu'il y a bien eu but.

En mon âme et conscience et dans la logique des choses, j'ai refusé le but et j'ai signalé un CPB. C'est à ce moment là, que le capitaine de FCM demande à poser une réserve technique contre l'arbitre central.

Par la suite le N°11 de FCM a proféré des propos injurieux à mon encontre, il a été exclu. Ensuite un autre joueur de FCM, qui avait d'ailleurs reçu un avertissement, s'est mis à m'insulter, donc il a écopé d'un carton rouge. Puis je lui ai dit qu'on s'expliquera en commission compétente.

La situation était très tendue d'une part parce que mon collègue ne me soutien pas et d'autre part des vives tensions venants de la part de FCM à mon encontre.

Décision de la CRA :

Les 3 arbitres seront convoqués à une prochaine réunion CRA.

Dossier transmis à la CRD

Fin de la séance à 16H00.

Le Vice- Président

MADI Hadhurami